

# Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

## Remue-méninges des négociateurs pour prendre un nouveau départ

Dans le but d'étudier de « nouvelles perspectives et de nouvelles voies » susceptibles de contribuer à faire avancer les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de nombreux Membres, dont l'UE et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ont commencé à réfléchir aux avenues possibles pour les négociations après la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle (CM11) qui a eu lieu à Buenos Aires, en Argentine, en décembre dernier.

Il ne fait aucun doute dans l'esprit de la grande majorité des Membres que la CM11 n'a pas réussi à résoudre de nombreux enjeux qui étaient à l'ordre du jour. Cela a été le cas pour les tentatives de restreindre le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges des Membres et de trouver une solution permanente à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Les résultats se sont également avérés très limités en ce qui concerne des enjeux que plusieurs considéraient comme réalisables, par exemple les subventions pour la pêche ou un programme détaillé des enjeux à résoudre après la CM11. Cela étant dit, les Membres ont bien accueilli de nombreuses déclarations visant à entamer des négociations plurilatérales sur des enjeux comme le cybercommerce et la facilitation des investissements.

« En ce qui concerne la reprise du travail dans chacun de ces domaines, je ne pense pas que cela puisse se faire comme si de rien n'était. Nous devons trouver des manières d'éviter de répéter les approches infructueuses et d'atteindre les mêmes résultats insatisfaisants », a déclaré le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, lors de la séance de réflexion du Groupe ACP du 15 février. « Nous devons donc réfléchir, mais de manière active », a-t-il ajouté.

L'Union européenne a également pour objectif d'éviter « de faire comme d'habitude », elle qui prévoit « jouer un rôle de premier plan dans le soutien et le renforcement » de l'OMC. Dans un document présentant ses priorités futures à l'OMC, l'UE suggère quatre méthodes de travail à envisager dans le contexte de l'après CM11 :

- 1) *Soutenir le système de règlement des différends* en trouvant une solution au blocage de l'Organe d'appel
- 2) *Une approche à géométrie variable et ouverte* dans les négociations à l'OMC, qui est composée de trois parties possibles :

(a) *des négociations multilatérales* pour aborder les enjeux comme les subventions pour la pêche et d'autres domaines comme l'agriculture qui « seront sans doute la priorité de certains Membres », a affirmé l'UE.

(b) *un multilatéralisme flexible* qui représenterait la deuxième meilleure solution en l'absence de négociations multilatérales, peut-on lire dans le document de l'UE. Il prendrait la forme de négociations plurilatérales parmi les parties intéressées avec un résultat pour la nation la plus favorisée (NPF). « Cela exigerait une évaluation au cas par cas de la masse critique qui est nécessaire afin de conclure une entente », a affirmé l'UE. L'UE voit les pourparlers exploratoires sur le cybercommerce, les services et la facilitation des investissements dans cette catégorie, qui pourrait également comprendre les pourparlers sur les subventions, les obstacles non tarifaires (ONT), les restrictions à l'exportation, les sociétés d'État (SÉ) et certains enjeux sur l'accès aux marchés ou les secteurs.

(c) *des négociations plurilatérales sans résultat pour la NPF* à entreprendre sur un nombre limité de sujets. L'objectif de la rencontre sera d'obtenir un portrait plus clair des enjeux qui devraient être prioritaires pour le travail des Membres et de déterminer comment faire progresser les négociations avant la CM12 en 2019.

Les deux dernières voies viseraient à améliorer le fonctionnement de l'OMC en appelant les Membres à

s'engager avec plus de rigueur sur la question de la transparence et des avis, par exemple, et à trouver une meilleure manière d'aborder le développement à l'OMC.

Les ministres du Commerce de l'UE doivent discuter de ce document lors de leur rencontre informelle qui aura lieu le 27 février à Sofia, en Bulgarie. Les ministres du Commerce de l'OMC réfléchiront également à de nouvelles approches pour reprendre les pourparlers lors de diverses mini réunions ministérielles prévues cette année. L'Inde a invité plus de 40 délégations à discuter des priorités en matière de négociation à Delhi les 19 et 20 mars. De plus, les ministres du Commerce se rassembleront à Paris, en France, en marge du Forum de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les 29 et 30 mai.

## Le texte du PTPGP est rendu public

Les pays membres de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) (Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam) ont publié la version ayant fait l'objet d'une vérification juridique du texte du PTPGP le 21 février.

La Nouvelle-Zélande, qui est la dépositaire de l'accord du PTPGP, croit que l'accord « est devenu plus important en raison des menaces croissantes à l'application efficace des règles de l'Organisation mondiale du commerce. » L'accord « créera de nouvelles possibilités pour le commerce international, notamment un accès privilégié pour la première fois au Japon, au Canada, au Mexique et au Pérou », a affirmé le ministre néo-zélandais du Commerce et de la Croissance des exportations, David Parker.

Le nouveau texte n'inclut pas de nouvelles suspensions des dispositions du PTP au-delà des 22 qui ont été abordées en novembre dernier en marge du Sommet de l'APEC. « Les suspensions signifient que les changements dispendieux antérieurs à la loi sur la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande et à notre agence de gestion pharmaceutique Pharmac ne sont plus applicables », a déclaré David Parker. Elles « rétrécissent également la portée du règlement des différends entre investisseurs et États dans le PTPGP, un sujet particulièrement préoccupant

pour nous », a-t-il ajouté dans une déclaration publiée la même journée.

Le groupe, cependant, n'a publié aucune des lettres d'accompagnement convenues entre les parties, par exemple celles du Canada avec d'autres pays du PTPGP sur la culture et les automobiles, la demande de la Nouvelle-Zélande de suspendre le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) ou celle du Vietnam sur les droits dans le domaine du travail.

Le nombre de pays qui ont signé des lettres d'accompagnement avec le Canada n'est pas connu, encore moins leur identité, ont indiqué des sources informées, ajoutant que ces lettres d'accompagnement ne seront pas rendues publiques avant la cérémonie de signature qui aura lieu au Chili le 8 mars.

Le préambule du PTPGP réaffirme l'importance de l'identité et de la diversité culturelles, de la protection et de la conservation de l'environnement, de l'égalité entre les sexes, des droits des Autochtones et des droits dans le domaine du travail. Il semble que ce soit tout ce que le Canada obtiendra après avoir soulevé l'exception culturelle en tant que limite en novembre dernier, à moins qu'il y ait plus à ce sujet dans les lettres d'accompagnement, ont affirmé des sources informées.

Des observateurs ont mentionné que les « annexes et avenants propres aux États-Unis » ne font pas partie du PTPGP. Cependant, la principale préoccupation qu'ils avaient concerné les modalités de réintégration des États-Unis et la réactivation des éléments suspendus, puisqu'elles demeurent vagues, particulièrement lorsqu'il s'agit de savoir si les États-Unis seraient en mesure de négocier des concessions supplémentaires. Environ 25 républicains au Congrès ont signé une lettre pressant le président américain Donald Trump de « travailler férocement » en vue de rejoindre le groupe dans le but de contrer l'influence de la Chine dans la région. Des fonctionnaires japonais ont affirmé plusieurs fois qu'ils espèrent que les États-Unis rejoindront le groupe, mais que la négociation de nouvelles demandes sera difficile.

L'accord du PTPGP entrera en vigueur 60 jours après qu'au moins six (ou au moins 50 %) signataires aient avisé la Nouvelle-Zélande.

**Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.**

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : [producteurslaitiers.ca](http://producteurslaitiers.ca), [producteursdepoulet.ca](http://producteursdepoulet.ca), [producteursdoeufs.ca](http://producteursdoeufs.ca), [leseleveursdedindonducanada.ca](http://leseleveursdedindonducanada.ca), [chep-poic.ca](http://chep-poic.ca).

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

